

Traitement

T6 - Tonnage de déchets entrant par type de déchets et/ou par mode de traitement

Définition Tonnage de déchets qui entrent dans les unités de traitement du territoire considéré ou dans l'unité de traitement concernée, décliné par type de déchets et/ou mode de traitement

PEDMA

la Grenelle
Environnement



Unité : Tonne (t)

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

Déclinaison Par type de déchets : ordures ménagères résiduelles - déchets banals en mélange - matériaux recyclables - déchets organiques - résidus de traitement - mâchefers - équipements hors d'usage - boues - déblais et gravats - déchets dangereux - autres déchets

Par mode de traitement : tri - compostage - méthanisation - valorisation énergétique - incinération - stockage

Exemple Tonnage de déchets entrant dans les unités de traitement par mode de traitement, en France, en 2008 :

Tri : 7 190 960 t

Valorisation énergétique : 12 999 035 t

Incinération : 522 370 t

Compostage : 5 293 044 t

Méthanisation : 206 484 t

Stockage : 20 899 499 t

Objectif GRENELLE : réduire l'incinération et le stockage de 15% de déchets d'ici 2012 (année de référence : 2008)

En 2008, en France, le tonnage de déchets incinérés et stockés s'élève à 34,4 millions de tonnes

Mode de calcul Cumul de tous les tonnages entrant dans les unités de traitement.

A noter que le tonnage entrant comprend les déchets non traités (pour des raisons de panne ou d'entretien par exemple).

